

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION KARA

Suivant réquisition numéro 04162/ RK déposée le 3 mars 2022, Civilité M. TCHEDRE Pitiliwe, profession : Gendarme demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Kara connu sous le nom de Lama Feing, préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est et au Sud-Est respectivement par des rues non dénommées de 28 m et de 14 m, au Sud-Ouest par le lot N° 1364 A et au Nord-Ouest par le lot N° 1362.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06270/ RK déposée le 27 janvier 2023, Civilité M. MABA Kpassagou, profession : Retraité demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 41 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Chaminade, préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06271/ RK déposée le 31 janvier 2023, Civilité M. NAYO Kodjo, profession : Employé de banque, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 65 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Attéda, préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADJAMA et à l'Ouest par la Route Nationale N°1 de 40 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06272/ RK déposée le 31 janvier 2023, Civilité M. BELEYI Tcha, profession : Retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 47 ca, situé à Niamtougou, connu sous le nom de Agbandè-Yaka, préfecture de Doufelgou et borné au Nord par la propriété AKOM, au Sud par la propriété ATOKO, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 12 m et de 16 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06273/ RK déposée le 31 janvier 2023, Civilité M. SOUGOUNA Hèzouwè, profession : Géomètre, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 ha 58 a 35 ca, situé à Bafilo, connu sous le nom de Bouladè, préfecture de Assoli et borné au Nord par l'emprise de la rivière Kpékiri, au Sud et à l'Est par la propriété AMIDOU et à l'Ouest par la Propriété ASSOUMA Moutarou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ASSOUMA Aboudou et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06274/ RK déposée le 31 janvier 2023, Civilité M. ALEYA Mazamesso, profession : Agent de contrôle, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 49 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lassa-Elimdè, préfecture de la Kozah et borné au Nord-Est par le lot N° 433, au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud-Est par le lot N° 434 et au Nord-Ouest par le lot N° 431a.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06275/ RK déposée le 31 janvier 2023, Civilité M. ALI Mouhamed-Yiro, profession : Logisticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 57 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tchintchinda Préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 20 m chacune, au Sud par les lots N° 2747b, 2748a et 2749a et à l'Ouest par le lot N° 2746.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06276/ RK déposée le 31 janvier 2023, Civilité Mme NIMON Naka, épouse ABOUDOU Morou, profession : Ménagère, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 96 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Agbalossi Préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par la propriété TCHAGOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06277/ RK déposée le 31 janvier 2023, Civilité Mme NIMON Naka, épouse ABOUDOU Morou, profession : Ménagère, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 90 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Lama Kolidè, préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N° 78, au Sud et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 14 m et de 20 m et à l'Ouest par le lot N° 76.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06278/ RK déposée le 31 janvier 2023, Civilité Mme NIMON Naka, épouse ABOUDOU Morou profession : Ménagère, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Wélou, préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud et à l'Est respectivement par les lots N° 244, 240 et 243 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06279/ RK Déposée le 31 janvier 2023, Civilité M. KPATRA Toka Profession : Néant, demeurant et domicilié à Djarkpagan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 64 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo, préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud et à l'Est respectivement par les lots N° 663, 659 et 661 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06280/ RK Déposée le 31 janvier 2023 Civilité M. SOUMAILA Rassidi, Profession : Economiste Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 03 a 51 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Tamandè Préfecture de la Kozah Et borné au Nord et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 16 mètres et de 14 mètres, au Sud et à l'Est par la propriété SIMLIWA.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06281/ RK Déposée le 31 janvier 2023, Civilité M. ASSOTI Solim Profession : Chauffeur Demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 06 a 20 ca Situé à Kara Connu sous le nom de N'Gbéképémindè Préfecture de la Kozah Et borné au Nord-Est, au Sud-Est et au Nord-Ouest par la propriété EDJARE et au Sud-Ouest par un rue de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06282/ RK Déposée le 31 janvier 2023 Civilité Monsieur AMELETE Basile Essohanam Profession : Chef de service Résidant en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 11 a 88 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Lama-Kpédah Préfecture de la Kozah Et borné au Nord-Est et au Nord-Ouest respectivement par des rues non dénommées de 16 mètres et de 20 mètres, au Sud-Ouest et au Sud-Est par la propriété TCHARIE.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06283/ RK Déposée le 31 janvier 2023, Civilité Mme KAZULE Elah M-Esso Profession : Cuisinière Demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 05 a 17 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Lassa Kpateide Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord et à l'Est par la propriété NABIOU, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 14 m et de 16 m.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06284/ RK Déposée le 31 janvier 2023 Civilité M. AKPAMOURA Koffi Profession : Officier des FAT, Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 07 a 18 ca, Situé à Kanté, Connu sous le nom de Mandouta, Préfecture de la Kéran Et borné au Nord-Est par la Route Nationale de 70 m, au Sud-Ouest par la propriété NAPALA, au Sud-Est par une rue de 12 m et au Nord-Ouest par l'Essencerie TOTAL

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06285/ RK Déposée le 31 janvier 2023 Civilité M. KOUROUFEI Koussouwè Profession : Exploitant agricole Demeurant à Amakpapé et domicilié(es) à Amakpapé De nationalité Togolaise, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 130 ha 34 a 03 ca, Situé à Kanté, Connu sous le nom de Nadoba Matema Préfecture de la Kozah Et borné : Parcelle A : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité N'TCHA et au Sud par la Route Matema- Nadoba de 30 m, Parcelle B : au Nord par la Route Matema- Nadoba de 30 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité N'TCHA.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à la FNGPC COOP-CA et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06286/ RK Déposée le 31 janvier 2023 Civilité M. KOUROUFEI Koussouwe, Profession : Exploitant agricole Demeurant et domicilié à Amakpapé De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 73 ha 97 a 39 ca, Situé à Kanté, Connu sous le nom de Labarkouta, Préfecture de la Kéran Et borné : au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité TOUKOUNIOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la FNGPC COOP-CA et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06287/ RK Déposée le 31 janvier 2023 Civilité M. TALAKI Siyoh Ekpaoh Profession : Ingénieur en Génie-Civil Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 03 a 19 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Tomdè, Préfecture de la Kozah Et borné au Nord-Est par le lot N° 979, au Sud-Ouest par le lot N° 978, au Sud-Est par le lot N° 980 et au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06288/ RK Déposée le 31 janvier 2023, Civilité M. TALAKI Siyoh Ekpaoh Profession : Ingénieur en Génie-Civil Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 05 a 01 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Dongoyo Préfecture de la Kozah Et borné au Nord par les lots N° 1986b et 1985a, au Sud par l'emprise d'une rigole, à l'Est par le lot N° 1987b et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06289/ RK Déposée le 31 janvier 2023, Civilité M. TALAKI Siyoh Ekpaoh Profession : Ingénieur en Génie-Civil Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 13 a 78 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Bohou Walidè Préfecture de la Kozah Et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ALABA, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 12 m chacune.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06290/ RK Déposée le 31 janvier 2023 Civilité Mme GNASSOUNOU Ahoefa Amivi, Profession : Militaire Demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 04 a 96 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Pya Akéi Préfecture de la Kozah Et borné au Nord par les lots N° 40 et 42, au Sud par une route de 20 m, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 44 et 46.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06291/ RK Déposée le 31 janvier 2023, Civilité Mme AGBEMEHE Akoélé Profession : Couturière Demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 05 a 81 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Pya Akéi Préfecture de la Kozah Et borné au Nord-Est, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest respectivement par les lots N° 49, 48 et 51 et Sud-Est par une route de 20 m .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06292/ RK Déposée le 1er février 2023, Civilité M. AKPAKOUMA Ayitre Profession : Ingénieur Agronome Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 06 a 48 ca, Situé à Kanté, Connu sous le nom de Mossota Préfecture de la kèran Et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par la propriété MISSITE, à l'Est par la propriété Manté et à l'Ouest par la Route KANDE- KADJALLA de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06293/ RK Déposée le 1^{er} février 2023, Civilité M. AKPAKOUMA Ayitre Profession : Ingénieur Agronome Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 11a 87 ca, Situé à Kanté, Connu sous le nom de Atèkantè Préfecture de la kèran Et borné au Nord-Est par la Propriété AKPETO, SALIFOU Et AKALOUTEME, au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 14 m, au Sud-Est et au Nord-Ouest respectivement par les propriétés NINGA et PAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06294/ RK Déposée le 1er février 2023, Civilité M. AKPAKOUA Ayitre Profession : Ingénieur Agronome Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 11a 98 ca, Situé à Kanté, Connu sous le nom de Atèkantè, Préfecture de la Kéran Et borné au Nord par une rue de 12 m , au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les propriétés AMLOH, AGOLO et ANIKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06295/ RK Déposée le 1er février 2023, Civilité Mme DARA Kéréssoumou, Profession : Revendeuse, Demeurant et domiciliée à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 06 a 00 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Attéda, Préfecture de la Kozah Et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SAMIE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06296/ RK Déposée le 1er février 2023, Civilité M. KADOHOU Mawembo M. Profession : Informaticien, Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 05 a 09 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Kinzi, Préfecture de la Kozah Et borné au Nord par la rue de champ de tir de 20 m, au Sud par la propriété ATANA, à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Ouest par la propriété TCHANGANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06297/ RK Déposée le 2 février 2023, Civilité M. TOKINAI Hodabalou Profession : Inspecteur Central du Trésor Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 06 a 40 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Attéda, Préfecture de la Kozah Et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HEMOU, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06298/ RK Déposée le 2 février 2023 Civilité M. TOKINAI Hodabalou Profession : Inspecteur Central du Trésor Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 05 a 92 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Lama Poulou, Préfecture de la Kozah Et borné au Nord-Est, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par la propriété MAZAH et au Sud-Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06299/ RK Déposée le 2 février 2023, Civilité M. SALLE Farate Profession : Kinésithérapeute Demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 06 a 13 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Siouda Préfecture de la Kozah Et borné au Nord et à l'Est par la propriété TCHAMIE, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 40 m et de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06300/ RK Déposée le 2 février 2023, Civilité M. PALI TCHABI Passabi Profession : Préfet Demeurant et domicilié à Sotouboua De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 03 a 91 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Tomdè Préfecture de la Kozah Et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 163, 164 et 160.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06301/ RK Déposée le 2 février 2023, Civilité M. DJISSAKOU Yao Profession : Enseignant Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 04 a 45 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Poutou Préfecture de(s) la Kozah Et borné au Nord et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 20 m et de 24 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété TELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06302/ RK Déposée le 2 février 2023, Civilité M. AMAH Kpatcha Profession : Gestionnaire Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 07 a 95 ca Situé à Kara, Connu sous le nom de N'Djessiyo, Préfecture de la Kozah Et borné au Nord et à l'Ouest respectivement par les lots N° 287 et 285, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06303/ RK Déposée le 2 février 2023, Civilité M. GNANSA Motchonani P. Profession : Electro-mécanicien, Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 03 a 03 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Lama Kolidè, Préfecture de la Kozah Et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KPATCHA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à GNANSA Essodong Raphael et GNANSA Essossinam Gabriella et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06304/ RK Déposée le 2 février 2023, Civilité M. AMAH Kpatcha Profession : Gestionnaire Demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 02 a 02 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Tomdè Site 1A, Préfecture de la Kozah Et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 26, 28B et 27 et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06305/ RK Déposée le 2 février 2023, Civilité M. AMAH Kpatcha Profession : Gestionnaire Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 06 a 02 ca, Situé à Kara, Connu sous le nom de Attéda, Préfecture de la Kozah Et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMAH et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06306/RK Déposée le 2 février 2023, Civilité Mme ALIDOU Rabi Profession : Commerçante Demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et De nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise D'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier D'une contenance totale de 09 a 03 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Tchitchao Hazé Préfecture de la Kozah Et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété BALI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à KASSI Eric Amann et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 04141/ RK déposée le 18 février 2022, M. BODJOLLE Essotom, Profession : technicien Génie électrique demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 03 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la propriété Djomo, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété TOLIMA et à l'Ouest par la propriété Tchalla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à feu LEGUESSIM Sadv Bidanawè et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.